

## L'expertise du Conseiller en Gestion de Patrimoine

Le conseiller en gestion de patrimoine est un professionnel issu généralement du monde de la finance, de l'assurance, du droit ou du chiffre.

Le Conseiller en Gestion de Patrimoine analyse votre situation patrimoniale, vous conseille et vous propose les stratégies et les produits les plus adaptés à votre profil d'investisseur et à vos objectifs patrimoniaux.

Il est indépendant. C'est-à-dire qu'il ne dépend d'aucun réseau, banque ou compagnie d'assurance. Il a donc la possibilité de proposer en toute objectivité les solutions les plus adéquates.

La profession de Conseiller en Gestion de Patrimoine est très réglementée, s'inscrivant ainsi dans la logique de protection de l'épargnant. Le Conseiller en Gestion de Patrimoine doit avoir le statut d'intermédiaire pour proposer des contrats d'assurance vie.

Cette activité nécessite l'inscription à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance).

### Pourquoi faire appel à un Conseiller en Gestion de Patrimoine ?

- le conseiller en gestion de patrimoine est un partenaire privilégié du fait de sa disponibilité et de son implication.
- il s'engage à vous fournir toutes les informations nécessaires sur les contrats et les supports proposés.
- il établit dans la durée une relation de confiance avec vous et vous propose un accompagnement sur le long terme. Le conseiller en gestion de patrimoine peut conseiller une famille sur plusieurs générations.
- le conseiller en gestion de patrimoine est une personne de confiance qui respecte la confidentialité des informations qui lui sont transmises.
- il vous offre un conseil personnalisé. Il vous propose les solutions les plus adaptées à vos objectifs et à votre situation patrimoniale.
- le conseiller en gestion de patrimoine suit des formations régulières lui permettant de développer ses connaissances et ses compétences sur les nouvelles techniques financières, les produits et les réglementations juridiques et fiscales.